



Évaluation de la recherche

## ÉVALUATION DE L'UNITÉ :

Institut de Recherche Juridiques de la Sorbonne  
IRJS

## SOUS TUTELLE DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES :

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

**CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2017-2018**  
VAGUE D



Pour le Hcéres<sup>1</sup> :

Michel Cosnard, Président

Au nom du comité d'experts<sup>2</sup> :

Hugues Fulchiron, Président du comité

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

<sup>1</sup> Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

## PRÉSENTATION DE L'UNITÉ

<b>Nom de l'unité :</b>	Institut de Recherche Juridiques de la Sorbonne
<b>Acronyme de l'unité :</b>	IRJS
<b>Label demandé :</b>	EA
<b>Type de demande :</b>	Renouvellement à l'identique
<b>N° actuel :</b>	4150
<b>Nom du directeur (2017-2018) :</b>	M. Emmanuel JEULAND - M <sup>me</sup> Judith ROCHFELD - M <sup>me</sup> Martine BEHAR-TOUCHAIS
<b>Nom du porteur de projet (2019-2023) :</b>	M. Emmanuel JEULAND
<b>Nombre d'équipes et /ou de thèmes du projet :</b>	12

## MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

<b>Président :</b>	M. Hugues FULCHIRON, Université Lyon 3
<b>Experts :</b>	M. Alexis BUGADA, Aix-Marseille Université M. Nicolas CAYROL, Université François Rabelais de Tours M <sup>me</sup> Florence DEBOISSY, Université de Bordeaux M. Jean-Christophe DUHAMEL, Université de Lille (personnels d'appui à la recherche) M. Daniel MAINGUY, Université de Montpellier (représentant du CNU) M. Lucien RAPP, Université de Toulouse 1 Capitole M <sup>me</sup> Agathe VAN LANG, Université de Nantes
<b>Conseiller scientifique représentant du Hcéres :</b>	M. Marc PICHARD
<b>Représentants des établissements et organismes tutelles de l'unité :</b>	M. Pierre BONIN, Université Panthéon-Sorbonne (Paris 1) M <sup>me</sup> Hélène SIRVEN, Université Panthéon-Sorbonne (Paris 1)

# INTRODUCTION

## HISTORIQUE ET LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DE L'UNITÉ

L'Institut de recherche juridique de la Sorbonne (IRJS) – André Tunc avait été créé en 2001 par regroupement de toutes les unités de recherche en droit privé interne de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et d'une partie des unités de recherche en droit public, sous la forme d'une Unité Mixte de Recherche consacrée à la « Régulation des activités économiques et sociales ». L'unité a abandonné sa forme d'UMR en 2006, le département de droit comparé rejoignant l'UMR de droit comparé de Paris. Par la suite d'autres départements ont rejoint l'équipe, notamment en droit international privé. Depuis, l'unité, qui a adopté un nouveau nom pour mieux rendre compte de sa diversité, n'a cessé d'affirmer sa volonté de croiser les disciplines et de les développer dans une perspective européenne et internationale.

L'équipe a été dirigée par M<sup>me</sup> Yvonne FLOUR puis par M. Thierry REVET. Depuis 2012, elle est dirigée par M<sup>mes</sup> Martine BEHAR-TOUCHAIS et Judith ROCHFELD (M<sup>me</sup> Christine BOILLOT pour l'année 2016-2017, M<sup>me</sup> Judith ROCHFELD étant en congés de recherche). Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017, elle est dirigée par M. Emmanuel JEULAND

En 2012, l'IRJS était composée de 10 Départements de recherche : l'ensemble des départements de recherche en droit privé de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, soit Droit privé, Droit du patrimoine et de la famille, Justice et procès, Sorbonne-Affaires, Sorbonne-Finance, Droit social, Relations privées internationales devenu le DERPI puis SERPI — et trois départements transdisciplinaires — Sorbonne- Environnement, Aménagement, Urbanisme, Tourisme devenu SERDEAUT, Sorbonne-Fiscalité, Droit public de l'économie. Dès le début du nouveau contrat, ont fusionné Sorbonne-affaires et Sorbonne-finance pour donner naissance au département désormais nommé Sorbonne-Affaires-Finance. Trois nouveaux départements ont été créés : le département Droit de l'immatériel, le département de Recherche de droit pénal de la Sorbonne et le département Sorbonne-Assurances.

L'IRJS est implanté dans des locaux du collège Sainte Barbe, rue Valette ; certains de ses départements disposent de locaux supplémentaires dans d'autres lieux. L'unité s'appuie sur un important centre de documentation et sur une maison d'édition « IRJS-éditions ».

## DIRECTION DE L'UNITÉ

Depuis 2012, l'unité est dirigée par M<sup>mes</sup> Martine BEHAR-TOUCHAIS et Judith ROCHFELD (M<sup>me</sup> Christine BOILLOT pour l'année 2016-2017, M<sup>me</sup> Judith ROCHFELD étant en congés de recherche). Pour le prochain contrat, elle sera dirigée par M. Emmanuel JEULAND.

## NOMENCLATURE HCÉRES

Domaine scientifique : SHS Sciences humaines et sociales

Domaine disciplinaire : SHS2 Normes, institutions et comportements sociaux

Sous-domaine disciplinaire : SHS2\_1 Droit

## DOMAINE D'ACTIVITÉ

L'IRJS couvre l'essentiel des champs du droit privé et certains aspects du droit public. Ces thématiques renvoient à la structuration par départements, à savoir :

L'IRJS regroupe donc aujourd'hui douze départements :

- Le Département de recherche sur la Justice et le Procès (DRJP), dirigé par M. Emmanuel JEULAND ;
- le Département de droit de la Famille et du Patrimoine, dirigé par M<sup>me</sup> Anne-Marie LEROYER ;
- le Département de droit privé (CRDP), dirigé par M. Patrice JOURDAIN et M<sup>me</sup> Anne GUEGUAN-LECUYER ;
- le Département de droit de l'environnement, de l'aménagement, de l'urbanisme et du tourisme (SERDEAUT), dirigé par M. FOULQUIER et M<sup>me</sup> Laurence JEGOUZO ;
- le Département Sorbonne - étude des relations privées internationales (SERPI), dirigé par MM. Étienne PATAUT et Mathias AUDIT ;
- le Département Sorbonne-Fiscalité, dirigé par MM. Ludovic AYRAULT et Daniel GUTMAN ;
- le Département Sorbonne-Affaires-Finance, dirigé par M. Bruno DONDERO ;

- le Département de droit public de l'économie (DPE), dirigé par M. Laurent VIDAL ;
- le Département de droit social, dirigé par M<sup>me</sup> Christine NEAU-LEDUC et M. Arnaud MARTINON;
- le Département de recherche en droit pénal, dirigé par M. David CHILSTEIN ;
- le Département de droit de l'immatériel (DReDis), dirigé par M. Tristan AZZI ;
- le Département Sorbonne-Assurance, dirigé par M<sup>me</sup> Mireille BACACHE.

## EFFECTIFS DE L'UNITÉ

Composition de l'unité	Nombre au 30/06/2017	Nombre au 01/01/2019
<b>Personnels permanents en activité</b>		
Professeurs et assimilés	49	51
Maîtres de conférences et assimilés	46	47
Directeurs de recherche et assimilés	0	0
Chargés de recherche et assimilés	0	0
Conservateurs, cadres scientifiques (EPIC, fondations, industries, etc.)	0	0
Professeurs du secondaire détachés dans le supérieur	1	1
ITA, BIATSS autres personnels cadres et non-cadres des EPIC	5	5
<b>TOTAL personnels permanents en activité</b>	<b>101</b>	<b>104</b>
<b>Personnels non-titulaires, émérites et autres</b>		
Enseignants-chercheurs non titulaires, émérites et autres	17 (PREM)	
Chercheurs non titulaires (dont post-doctorants), émérites et autres	3 (1 post doc et 2 autres chercheurs)	
Autres personnels non titulaires (appui à la recherche)	9 (3 PAST et 6 PAR)	
Doctorants	458 (dont 45 financés)	
<b>TOTAL personnels non titulaires, émérites et autres</b>	<b>487</b>	
<b>TOTAL unité</b>	<b>588</b>	

## AVIS GLOBAL SUR L'UNITÉ

Par le nombre et la renommée de ses chercheurs, par l'importance et la qualité de sa production scientifique, par l'intensité et la diversité de ses relations internationales comme de ses réseaux professionnels et institutionnels, l'IRJS jouit d'une renommée nationale et internationale incontestée. Il convient de souligner le caractère innovant de certaines thématiques et, de façon générale, l'intérêt porté à la dimension « prospective » des objets de recherche retenus. L'ouverture européenne et internationale qui anime les différents départements contribue à cette dynamique.

Il convient de souligner les efforts accomplis au cours des contrats successifs pour construire une unité de recherche au-delà d'une fédération de moyens. La multiplication des actions communes entre des départements que n'opposent pas des questions de frontières, la cohésion de l'ensemble, servie par le dynamisme et l'excellent état d'esprit qui semble régner entre les différentes équipes, devraient permettre à l'unité d'achever sa mue.

On peut seulement regretter qu'à l'occasion de la préparation du contrat, n'ait pas été construite une stratégie commune autour de thématiques transversales : en l'état, il est surtout question d'objets propres à tel ou tel département qui sont offerts aux autres composantes de l'unité. Ces thématiques pourraient permettre à l'unité de se structurer autour d'axes forts et d'éviter ainsi les dangers d'une croissance qui constitue évidemment un atout mais qu'il importe de maîtriser.

Les rapports d'évaluation du Hcéres  
sont consultables en ligne : [www.hceres.fr](http://www.hceres.fr)

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein  
75013 Paris, France  
T. 33 (0)1 55 55 60 10

[hceres.fr](http://hceres.fr)

[@Hceres\\_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

